

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

Comptes Publics

Décision du 11 Octobre 2023

**fixant la rémunération de la présidente du conseil d'administration du Bureau de
recherches géologiques et minières (BRGM)**

NOR : ECOB2324151S

Le Ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et le Ministre délégué, auprès du Ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,

Vu le décret n° 53-707 du 9 août 1953 modifié relatif au contrôle de l'État sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social, notamment son article 3 ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Mme Catherine Lagneau en qualité de présidente du conseil d'administration du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), à compter du 1^{er} septembre 2023,

Décident :

Article 1^{er}

La rémunération annuelle brute de Mme Catherine Lagneau, présidente du conseil d'administration du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), est fixée, à compter de la date d'effet de sa nomination, dans les conditions ci-après définies :

- une part fonctionnelle de 136 000 €,
- une part variable sur objectifs d'un montant maximal de 25 % de la part fonctionnelle, soit 34 000 € en année pleine.

Article 2

La présidente du conseil d'administration du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 11 octobre 2023

Le Ministre de l'économie,
des finances et de la souveraineté
industrielle et numérique

Le Ministre délégué auprès du
Ministre de l'économie, des finances et de la
souveraineté industrielle et numérique
chargé des comptes publics

Bruno LE MAIRE

Thomas CAZENAVE